

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VERUM?)

Du 25 GERMINAL, l'an 4 de la République Française. (Vendredi 15 AVRIL 1796, v. 26.)

Nouvelles du Bas-Rhin. — Analyse de la doctrine de Babeuf. — Insurrection arrivée sur l'escadre de Richery. Motion d'ordre de Talot, au sujet des journalistes qui ont inséré dans leurs feuilles un détail inexact de la séance du 25 de ce mois; proposition de faire chasser ces journalistes de leurs loges. — Dénonciation contre l'historien par Tallieu; discours de ce dernier.

Cours des changes du 25 germinal

Amsterdam	61 $\frac{1}{2}$ 62
Bâle	3 $\frac{1}{2}$
Hambourg	179
Gènes	90
Livourne	96
Espagne	11 5
Marc d'argent	46

NOUVELLES DIVERSES.

BAS-RHIN, le 3 avril.

On nous écrit de Dusseldorf qu'il y fourmille de français, et que les préparatifs pour l'ouverture prochaine de la campagne y sont poussés avec la plus grande vigueur. On est occupé actuellement à élever une tête de pont en avant du camp retranché, qui va être formé dans les environs de Reizersward.

Comme, par la capitulation, les français se sont engagés d'indiquer aux troupes palatines un séjour éloigné du théâtre de la guerre, elles abandonneront Mulheim pour se rendre à Hukeswagen. Déjà elles se sont retirées d'Elberfeld. De-là on conclut que les républicains vont ouvrir la campagne par attaquer les autrichiens sur la Sieg, après qu'on aura fait un essai pour les chasser des environs d'Elberfeld. C'est probablement dans cette vue qu'ils se sont mis en devoir de sonder le Rhoc, afin de trouver les endroits guéables. D'après ces mêmes avis, le quartier-général de l'armée commandée par le général Jourdan, seroit transféré à Willich, près de la Moselle.

On mande de Clèves, dit une feuille allemande, que le petit nombre de républicains qui s'y trouvoient, ont reçu ordre, le 27 au soir, de se mettre en route pour Dusseldorf, et qu'ils sont encore partis le même soir avant minuit.

Il semble aussi qu'ils ne sont nullement dans le dessein de ménager les pays du roi de Prusse, situés sur la rive gauche du Rhin. C'est au moins ce que paroît dire cette même feuille.

Des avis de la même ville, y est-il dit, annoncent qu'il y étoit arrivé de Paris un commissaire du directoire, chargé de faire la visite de toutes les caisses, et d'en

exiger un état exact. Tous les habitans, sans distinction, sont obligés de nouveau de déclarer, dans l'espace de quarante-huit heures, l'état de leur fortune, sous peine d'une triple exécution. Les français ont renvoyé avec dérision celui qui leur avoit été donné sur le même sujet. Ils ont aussi recommencé à exiger des pays prussiens des fournitures en avoine, foin, paille, etc.

PARIS, le 25 germinal.

Que nous sera-t-il donc permis de jouir du repos et de la tranquillité? Faut-il attendre que tous les scélérats soient anéantis, et l'espérance nous sera-t-elle interdite, tant qu'il restera un seul jacobin sur le sol de la France? Ces boareaux de notre patrie relèvent aujourd'hui la tête avec audace, et reprochent avec impudeur aux citoyens honnêtes, comme des crimes, tout ce que leurs propres crimes leur inspirerent d'indignation et de colère. La menace est maintenant sur leur front et dans leur bouche. C'est la mémoire de Robespierre qu'ils invoquent; c'est le trône de cet affreux dictateur qu'ils relèvent dans leurs vœux sanguinaires. Ce sont ses louanges qu'ils chantent au public; c'est son nom qu'ils benissent; c'est lui qu'ils regrettent, dans les jardins et sur les places. Suivant eux, la république est perdue, si de sa cendre il ne s'élève un vengeur semblable à lui-même, et plus féroce encore, s'il est possible. Tels sont les discours, ou plutôt les cris qui de toutes parts viennent frapper nos oreilles épouvantées. Que nous annoncent-ils? le sang ruissellera-t-il de nouveau sous les poignards de ces assassins? Est-ce leur triomphe qui se prépare, et auquel ils prédisent? Mais pourquoi parlerai-je de préparatifs? nos provinces méridionales n'ont-elles pas été déjà le théâtre de leurs exploits meurtriers, de leurs fureurs, de leur triomphe? Ils demandoient du sang, ils en ont eu; ils en demandent, en auront-ils encore? Question horrible, qui doit retentir au fond du cœur de ceux qui nous gouvernent, et qui seroient ici les premières victimes des jacobins, à moins d'en être les complices! Les jacobins abhorrent la constitution de 1795, et témoignent hautement l'horreur qu'elle leur inspire. Celle de 1793 est l'objet de tous leurs vœux; c'est elle qu'ils voudroient rétablir sur les cadavres sanglans des amis de

(2)
l'ordre et de la paix ; c'est cette relique de Robespierre qui attire leurs adorations furibondes : semblables à ces barbares qui ont choisi le tigre pour leur divinité, le dieu qu'ils invoquent, est un dieu de sang et de meurtres. Pendant quelque tems, ils ont dévoré en silence les poisons de leur rage ; le gouvernement appnié sur l'opinion publique sembloit leur en imposer ; mais comme si les vapeurs du sang versé dans le Midi, traversant l'atmosphère, étoient venues frapper leur odorat et ranimer leur fureur engourdie, ils semblent envier à ceux qui ont massacré les habitans de ces contrées, la volupté de leurs crimes, et le plaisir affreux de leurs assassinats. Un sentiment de rivalité meurtrière les irrite, et fait ressaisir tous leurs nerfs de la soif du carnage et de l'ardeur du sang. Leurs groupes répandus par-tout ne délibèrent plus que sur les moyens de se satisfaire, tant le crime leur paroît déjà possible et facile ! Cependant l'œil du gouvernement semble se fermer sur ces horreurs naissantes ; une molle condescendance enhardit les scélérats que la sévérité la plus rigoureuse devoit réduire au silence et à l'inaction. La terreur s'empare peu à peu de tous les esprits ; elle est aux portes du corps législatif, prête à lui dicter les décisions qu'il doit prendre dans la question des sociétés populaires. Qui sait ? Peut-être verrons-nous la foiblesse des législateurs effrayés rouvrir d'une main tremblante le club du Panthéon, le temple de l'anarchie, l'autel de la fureur ! Puisse ces sinistres prédictions que le présent ne confirme que trop, expirer dans un avenir plus heureux ! Puisse notre gouvernement être aussi ferme qu'il doit l'être, et nos législateurs avoir tout le courage que leur propre intérêt leur commande impérieusement !

Le général Moreau, né à Morlaix, étoit avant la révolution prévôt du droit à Rennes, c'est-à-dire le chef, le commandant en quelque sorte de la jeunesse, qui alors étudioit en droit ; *primus inter pares*. Cette primauté, flateuse en ce qu'elle étoit accordée librement par des égaux et des connoisseurs, supposoit en général du talent, de l'éducation et du courage. A ces avantages, le jeune Moreau joignoit de la franchise, une physionomie ouverte, agréable et des formes élégantes. Il joua un rôle distingué à cette époque fameuse, où l'imprévoyant Brionne en essayant une révolution dans la magistrature, précipitoit la subversion du gouvernement qui lui étoit confié. Pour hâter la chute d'un ministre que la pénurie des finances, autant que celle de ses moyens auroit assez tôt culbuté, des hommes aussi imprudens que ce ministre, tâchèrent à-la-fois et la fidélité et la valeur des soldats.

Tous les commencemens sont foibles et timides. Aucune goutte de sang ne fut versée. Il y eut des insultes et non des insurrections. Le prévôt en droit devoit nécessairement figurer dans ces espèces d'escarmouches. On le nommoit le général du parlement. L'effervescente jeunesse qui se livoit, ou plutôt se destinoit à l'étude des lois, étoit la milice de la magistrature. Pendant cinq mois que dura cette petite guerre, le général du parlement déploya une bravoure qui n'excluoit ni la prudence, ni la sorte de sagesse compatibles avec des idées et des mesures de soulèvement contre l'autorité ; le commandant de la place avoit donné ordre de le prendre, mais vivant, parce que le gouvernement d'alors évitoit les voies extrêmes. Moreau étoit si bien sur

ses gardes et montra tant d'intrépidité, que l'ordre ne put être exécuté par une garnison très-nombreuse, quoiqu'il parût tous les jours sur les places publiques.

Lorsque le gouvernement, pour se venger d'une résistance illégale et trop vive (il faut se reporter au tome dont nous parlons) ; lorsque le gouvernement, pour punir quelques mouvemens qui tenoient de la faction, devint factieux lui-même en s'unissant à une partie de la nation, afin de rabaisser l'autre, le général du parlement contre le ministère, devint celui du ministère contre le parlement ; enfin il est devenu l'un de ceux de la république contre les puissances qui ont voulu ou feint de vouloir rétablir l'ancien gouvernement ; en sorte qu'il en est à son troisième généralat, et qu'il a servi tour à tour le parlement, le ministère et la république, toujours attaché cependant au gros de la nation, à ce qu'on appeloit alors le tiers, et ne subissant d'autre variation que celle qui faisoit tourner la nation elle-même dans un orbite parlementaire, ministériel ou républicain :

Son père fut assassiné à Brest par les valets-bourreaux de Robespierre et des jacobins, tandis qu'il combattoit au nom de la république pour Robespierre et les jacobins qui avoient confisqué la république à leur profit. En ce tems là il n'étoit pas permis de se plaindre de ces petits inconveniens ; le républicanisme consoloit de tout. On lui appliquoit ces vers du rôle d'Orgon dans le Tartuffe.

Qui suit bien ses leçons goûte une paix profonde,
Et comme du fumier regarde tout le monde,
Il enseigne à n'avoir affection pour rien ;
De toutes amitiés il détache notre âme,
Et je verrois mourir frère, enfans, mère et femme,
Que je m'en soucierois autant que de cela.

On assure cependant que le général Moreau n'a pas poussé à ce point le stoïcisme et l'insensibilité : qu'il a vivement regretté un père, en effet, très-digne de ses regrets ; que son juste ressentiment, pour avoir été long-tems concentré, n'en est que plus profond, et qu'il partage avec les honnêtes gens l'horreur que les jacobins doivent inspirer à tout ce qui porte un cœur d'homme.

Les différentes phases de la vie du jeune Moreau peuvent offrir à tous les gouvernemens une leçon salutaire. Il en résulte une grande vérité. C'est que ce n'est pas assez de trouver des instrumens pour ses desseins ; il en faut chercher de convenables, il en faut chercher qui ne percent pas la main qui les emploie. Moreau et sa brillante jeunesse après avoir servi le parlement, la noblesse et la monarchie, ont puissamment contribué à leur auantir ; ils ont appris d'eux l'usage des armes, qu'ils ont employées contre eux. Ils ont appris d'eux le secret de leur foiblesse, et celui de la force du peuple ; et ils ont tourné la leçon contre eux. Ils ont pénétré par eux dans le mécanisme de la monarchie, et ont vu qu'en solant les pièces qui la composoient, on pourroit la détruire ; ils les ont isolées, et ils l'ont détruite. Enfin pour me servir de la belle expression de l'écriture, les parlemens, la noblesse, le ministère ont semé du vent, ils ont recueilli des tempêtes. Peut-être la convention a-t-elle fait la même faute deux fois, en opposant tout-à-tour les modérés aux exagérés, et ceux-ci aux autres. Peut-être le succès qu'elle a deux fois obtenu, lui a-t-il dérobé le péril où elle s'étoit engagée. Peut-être ce succès même, en réduisant ceux qui pouvoient être

gentés de l'imiter pour écarter un danger présent , leur sera-t-il fatal. Du moins est-il certain qu'à ce jeu Catherine de Médicis a failli ruiner la France. Peut-être ces moyens ressemblent-ils à certains remèdes qui en écarterant une incommodité pressante , mais passagère , dégradent le tempérament , et amènent quelquefois une catastrophe.

Méhée pressé de surprendre un jugement quelconque , afin de pouvoir partir pour Constantinople , avoit fait de nouveau assigner le citoyen Jollivet au tribunal de paix de l'Unité. Ce n'étoit pas en réparation pour ses écrits , mais en réparation pour prétendues injures résultantes de la plaidoirie qui eut lieu le 14 de ce mois devant ce tribunal.

Par jugement du 24 , Méhée a été débouté de sa nouvelle demande , et condamné aux dépens.

Des lettres de Cadix annoncent qu'une nouvelle insurrection vient d'éclater sur l'escadre commandée par le citoyen Richery ; elle a pour prétexte le défaut de répartition de l'argent provenant des prises ; l'équipage du *Barras* a mis ses officiers aux arrêts ; celui de la frégate la *Friponne* a délivré des volontaires qui étoient aux fers , et menacé son capitaine et les officiers de les mettre à leur place. Les rebelles avoient établi une commission à terre ; on prétend qu'elle a fait le procès à plusieurs des officiers ; mais grâce à la fermeté du citoyen Richery et au secours que lui a prêté le commandant de Cadix , la sédition a été apaisée , les chefs de la commission saisis , ainsi que tous les papiers , ce qui a donné lieu à plusieurs arrestations ; à bord des vaisseaux de l'escadre environ cent personnes sont arrêtées , et doivent être incessamment transférées en pour y être jugées.

L'escadre a reçu ordre de s'embarquer ; on croit que c'est pour l'Inde.

Le général Pichegru n'ayant point accepté définitivement l'ambassade de Suède , le gouvernement y envoie un simple chargé d'affaires , qui n'est point connu dans la carrière diplomatique , et qui a reçu l'ordre de partir dans deux jours.

On lit sur tous les murs l'affiche suivante :

Analyse de la doctrine de Babeuf , tribun du peuple ; proscriz par le directoire exécutif , pour avoir dit la vérité.

1. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.
2. Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature , et d'augmenter , par le concours de tout , les jouissances communes.
3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler : nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.
4. Les travaux et les jouissances doivent être communs à tous.
5. Il y a oppression quand un s'épuise par le travail et manque de tout , tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.
6. Nul n'a pu sans crime , s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

7. Dans une véritable société il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigens , sont les ennemis du peuple.

9. Nul ne peut , par l'accumulation de tous les moyens , priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune.

10. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur de tous.

11. La révolution n'est pas finie , parce que les riches absorbent tous les biens , et commandent exclusivement , tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves , languissent dans la misère , et ne sont rien dans l'état.

12. La constitution de 1793 est la véritable loi des français , parce que le peuple l'a solennellement acceptée , parce que la convention n'avoit pas le droit de la changer , parce que pour y parvenir , elle a fait fusiller le peuple qui en réclamoit l'exécution , parce qu'elle a chassé et égorgé les députés qui faisoient leur devoir en défendant , etc. . . . etc. . . .

Avant-hier , les représentans Tallien et Louvet passoient ensemble auprès d'un groupe assez nombreux et assez animé. « Voilà , s'écrie l'orateur en montrant » Tallien , un coquin à qui nous en devons depuis long- » temp pour le 9 thermidor ; il faudroit l'assommer. . . . » Peu après passent au même endroit les représentans Boissy , Lemérier et Dumas. « Ah ! ah ! reprend le » même homme , voilà les représentans des chouans - » les patriotes de Charette , par lesquels il faut com- » mencer. »

Nous tenons ce fait d'un autre représentant très-digne de foi , et qui ne se promenoit ni avec les uns , ni avec les autres.

Une foule d'hommes et de femmes sortant de la boutique d'un marchand du voisinage , traînoit chez le juge-de-paix un certain personnage qu'elle rudoyoit vertement. Ce personnage s'étoit présenté chez le marchand , lui avoit demandé de la marchandise pour de- cécus , n'avoit plus voulu lui donner d'écus , et prétens- doit toujours emporter sa marchandise , d'après une- nouvelle loi , avoit-il l'impudence d'ajouter. Le mar- chand l'accompagnoit chez le juge-de-paix. Voici l'in- terrogatoire de ce digne magistrat. — C'est un paie- ment en mandats qui vous amène , à ce que je crois en- tendre ? Le citoyen acheteur est sans doute un fournis- seur de la république ? — Non , citoyen , je ne suis pas un fournisseur. — Mais alors vous veniez acheter pour le compte d'un fournisseur de vos amis ? — Non , monsieur. — D'où tenez-vous donc vos man- dats , puisque vous n'êtes ni fournisseur , ni l'ami d'un fournisseur ? je veux vous croire trop honnête pour penser que vous les ayez volés. — Parbleu , citoyen , je les ai achetés. — A 75 pour cent de perte sans doute ? c'étoit le cours d'hier. — Qu'importe à 75 ou à 80. — Faites entrer un gendarme , dit alors le juge-de- paix. Puis il ajoute : la loi que j'établis les mandats dé- fend de les déprécier ; en les achetant à 75 pour cent de perte ; vous les avez dépréciés autant qu'il étoit en vous. Vous irez , en attendant votre jugement , coucher à la Force , comme dépréciateur de mandats. Et le peuple applaudit à la sentence du juge.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de DOULCET.

Séance du 25 germinal.

Talot demanda la parole pour une motion d'ordre. J'ai vu, dit-il, sans surprise, mais avec indignation, la manière dont certains journalistes ont défiguré la séance du 23. (Bruit et murmures.)

PLUSIEURS VOIX : Que nous importent les journaux.

TALOT : On a eu l'impudeur d'écrire qu'on s'étoit battu au conseil.

PLUSIEURS VOIX : Cela est vrai.

TALOT : Hier on crioit dans les rues : Grands détails du grand combat qui s'est livré au conseil des cinq-cents. Quoi ! citoyens, souffrirez-vous que le corps législatif soit ainsi avili par des journaux payés par Pitt et Cobourg ? J'ai trop de respect pour le caractère auguste de représentant du peuple pour me permettre de porter la main sur un de mes collègues, soit ailleurs, soit dans ce conseil.

Quoique je désapprouve beaucoup les emportemens de Jourdan et d'Isnard, je dois à la justice de dire qu'il ne s'est commis aucune voie de fait. (Murmures.) Comment donc des journalistes ont-ils eu l'impudeur de dire le contraire ? Je demande que ces calomnieurs soient punis, et que ces journalistes soient chassés du local qui leur a été accordé.

PLUSIEURS VOIX : Appuyé.

PLUSIEURS AUTRES : La question préalable.

TALLEN : Je ne vicais point appuyer la proposition qui vous est faite, parce que je ne la crois pas utile et qu'elle ne peut empêcher les journalistes de se placer dans les tribunes, d'y dénaturer à leur gré le détail de nos séances. Mais je suis bien aise de profiter de cette occasion pour jeter en avant quelques idées que je crois à l'ordre du jour, pour avertir les citoyens français des pièges qu'on leur tend, et pour leur dire que dans ce moment on met tout en œuvre pour opérer un mouvement, troubler la tranquillité publique et renouveler, au milieu de nous, les horreurs dont nous avons vu si souvent l'affligeant tableau. Je sais que certains journalistes payés par l'Angleterre, répandent dans Paris et dans les départemens, les calomnies les plus atroces sur les représentans du peuple, et sur les hommes les plus fortement attachés à la république et à leurs devoirs.

J'ai lu le compte qu'un journaliste, qui se prétend historien de la révolution, a rendu de la séance du 10 germinal. Il annonce que ce jour on a vu se renouveler les scènes scandaleuses de la convention. Quel est le but de ces diatribes ? c'est de faire entendre et de publier par-tout que vous protégez les anarchistes. Je connois les directeurs de ce genre d'esprit public, le lieu de leurs conciliabules ; les hommes qui les fréquentent chaque jour ; je connois leur correspondance avec Hambourg et la Suisse.

Je sais que bientôt ils tenteront de renouveler les scènes de vendémiaire ; je sais qu'en ce moment un

mouvement s'organise, il ne porte point les couleurs de vendémiaire, mais celles de l'anarchie. On se répand dans les faubourgs, on harangue le peuple dans les lieux passagers ; on lui prêche le pillage et la dissolution de la représentation nationale. On veut un mouvement de prairial.

Ces hommes que je viens de signaler et que je ne veux pas nommer à cette tribune, sont bien aises de profiter de cette circonstance pour renverser un gouvernement qui ne plaît, ni aux royalistes, ni aux anarchistes ; en ce moment ils mettent tout en œuvre pour égarer le peuple, le porter à un mouvement, afin que dans le tumulte ils puissent achever de faire égorgé les vrais patriotes dont la vie leur est à charge, et dont l'énergie sera toujours un obstacle à leur projet de contre-révolution.

C'est aux bons citoyens à se tenir sur leurs gardes, à se défier de tous les agitateurs qui ne veulent du trouble que pour massacrer encore ce qui reste de républicains bien prononcés, et favoriser ainsi les projets de Pitt, qui est de nous faire égorgé les uns par les autres.

Ces hommes sont les mêmes qui ont fait commettre tous les crimes qui ont déshonoré la révolution, qui tour-à-tour criaient vive Mirabeau, vive Maury, n'ont déserté le parti de la cour pour embrasser la cause des peuples, que pour asservir de nouveau celui-ci, et parvenir ainsi au but secret de leurs vues ambitieuses ; qui, en ce moment, entretiennent des correspondances suivies avec l'étranger, parce qu'ils voyent que nous sommes au moment de dicter la paix à l'Europe, et que nous sommes revenus à des idées de justice, d'humanité et de modération qui seules peuvent consolider la république.

Voilà la seule réponse à faire à ces journalistes dont on se plaint, pour leur montrer qu'on a les yeux ouverts sur leurs petites menées, et sur cette petite faction des royalistes constitutionnels-réviseurs.

Le conseil adopte l'ordre du jour.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de CREUZET-LATOCHE.

Séance du 25 germinal.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui a été définitivement le représentant du peuple Palthiez de la liste des émigrés. Celle qui donne aux pièces de 5 francs la valeur de cinq livres un sol trois deniers tournois. Une autre qui ordonne le paiement de pensions.

NOUVEAUTÉS.

Discussion du rapport de P. J. Audouin sur les pères et mères d'émigrés, lu au conseil des cinq-cents, dans la séance du 28 ventose, de l'an IV, par A. Morellet. Prix 150 l. en assig. ou 13 s. en numéraire. Se vend à Paris, chez Dupont, et chez H. Neuville, commissionnaire en librairie, rue de l'Arbre-Sec, n. 16.